

TotalEnergies, EDF et Suez face à la justice

Les trois firmes ont été entendues par la nouvelle chambre de la cour d'appel de Paris, créée pour mieux traiter les contentieux environnementaux. L'instance rendra ses délibérés le 18 juin.

TotalEnergies, Suez et EDF ont inauguré, hier, la « chambre 5-12 » de la cour d'appel de Paris, créée pour juger les contentieux environnementaux. La justice s'outille ainsi pour mieux traiter ces affaires, de plus en plus nombreuses et complexes, puisqu'elles mêlent à la fois des enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

La nouvelle instance a ainsi auditionné les trois firmes tricolores dans des affaires fondées sur « le devoir de vigilance », cette loi française qui oblige les multinationales à faire respecter les droits humains et environnementaux par leurs sous-traitants et fournisseurs.

Cette nouveauté a attiré la foule, les plaidoiries se sont déroulées devant des salles pleines à craquer. **« Ce n'est pas un hasard si les trois audiences se sont tenues le même jour. L'enjeu est d'apporter de la cohérence sur le traitement des dossiers »**, explique Brice Laniyan, juriste pour l'ONG Notre Affaire à tous.



Les trois firmes ont été auditionnées pour des contentieux liés au « devoir de vigilance » pour le climat et les droits humains.

| PHOTO : MARC OLLIVIER, OUEST-FRANCE

Sur le fond, les affaires sont pourtant très différentes. Des ONG, dont Notre Affaire à tous, veulent contraindre TotalEnergies à réduire ses émissions de gaz à effet de serre et à respecter l'accord de Paris.

De son côté, EDF est accusée de ne pas avoir consulté les populations autochtones de la communauté

d'Unión Hidalgo au Mexique, où l'énergéticien français envisageait de développer un gigantesque parc éolien.

Quant à Suez, la firme est poursuivie pour les multiples négligences d'une filiale au Chili, suspectée d'avoir contaminé le réseau d'eau potable de la commune d'Osorno.

En première instance, les trois actions ont été déclarées irrecevables mais les ONG ont fait appel. Les longues plaidoiries se sont déroulées devant des juges attentifs. **« On ne préjuge pas de l'issue de l'audience mais c'est important que nos arguments soient entendus, les dossiers sont complexes »**, affirme Jérémie Suissa, de Notre Affaire à tous.

« La nouvelle chambre est bien vue par tout le monde : par les ONG mais aussi par les entreprises qui ont ainsi la possibilité de faire entendre leurs arguments », indique Marie-Anne Frison-Roche, juriste spécialiste du droit de la régulation qui va former les magistrats aux contentieux émergents. **« La cour d'appel de Paris se doit d'être à la hauteur des nouveaux enjeux »**, avait déclaré son premier président, à l'annonce de la création de cette chambre. Les délibérés de ces audiences historiques seront rendus le 18 juin prochain.

Mathilde GOLLA.